

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 428

présenté par  
M. Carrez

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Supprimer l'alinéa 75.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'exclure les compétences eau et assainissement des compétences obligatoires des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).